

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mardi 18 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre d'absents : 0

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi dix-huit mai à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, Mme GAUTIER Véronique, M. DOUAGLIN Émile, M. TURBEL Éric, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme SENECHAL Marie, M. ADAM Mickaël, M. LEULIETTE Arnaud, Mme CHATELET Marie-Laure
Absents	
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	11/05/2021

2021 05 039 Approbation des délibérations de la séance du 13 avril 2021

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

Marie-Laure CHATELET fait remarquer que son abstention au vote de la délibération n°2021 04 037 "Acquisition d'un désherbeur thermique" était dans l'attente de participer à une démonstration d'utilisation du désherbeur et d'obtenir plus de renseignements sur son fonctionnement et coût d'entretien (remarque suivie par Véronique GAUTIER et Emile DOUAGLIN)

2021 05 040 Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicables aux métropoles ;

Vu l'avis favorable du comptable en date du 11/05/2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes tenus en comptabilité M14 (listés ci-dessous) appliqué par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2022

15000 ST OUEN DES ALLEUX
15002 ST OUEN DES ALLEUX BOULANGERIE
15003 ST OUEN DES AL MAISON MEDICALE
15004 ST OUEN DES ALL CENTRE BOURG
15050 ST OUEN DES ALLEUX CCAS

DECIDE, concernant les amortissements, de conserver le fonctionnement actuel (dotation en année pleine) et donc ne pas appliquer le prorata, compte tenu du caractère non significatif sur la production de l'information comptable et que ce traitement dérogatoire s'applique pour l'ensemble des catégories d'immobilisations.

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 18 mai 2021

Les règles comptables accompagnant ce passage seront annexées au Règlement Budgétaire et Financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur.

Pour: 15 voix

2021 05 041 Marché Réhabilitation Bar/Snack - Avenant n°1 – Lot 02 Charpente, Bardage

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du Bar/Snack et logements au 21-23 rue du Général de Gaulle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée un avenant n°1 de l'entreprise BEAUCHER, titulaire du lot 02 Charpente / Bardage, à savoir :

- **Avenant n°1 d'un montant de 5 739,37 € HT**
 - o Mur périphérique toute hauteur en sapin + ossature avec bardage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'avenant n°1 de l'entreprise BEAUCHER pour le complément « Mur périphérique toute hauteur en sapin + ossature avec bardage » d'un montant de 5 739,37 € HT, portant le nouveau montant du marché du lot 02 Charpente / Bardage à 43 126,57 € HT,

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant n°1 à l'acte d'engagement,
CONFIRME que l'avenant n°1 de 5 739,37 € HT doit être reporté sur le plan de financement de l'opération « Réhabilitation du Bar/Snack et logements au 21-23 rue du Général de Gaulle »,
PREVOIT les crédits en section d'investissement au compte 2313 du BP Centre-bourg n°15004.

Pour : 15 voix

2015 05 042 Travaux de réhabilitation du Bar/Snack et logements au 21-23 rue du général de Gaulle

Vu le refus de déménagement temporaire du locataire du Bar et de son logement situés au 23 rue du Général de Gaulle,
Vu l'impossibilité de lancer les travaux de rénovation dans des locaux occupés,
Vu l'impossibilité de poursuivre les travaux de rénovation du logement situés au R+1 du 21 rue du Général de Gaulle (mur porteur et plancher béton commun avec le logement du Bar occupé)
Vu la réception des travaux prévue en septembre 2021 pour la partie restauration à emporter ou à consommer sur place situé au 21 rue du général de Gaulle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de mettre fin au marché de travaux de rénovation du bar et des deux logements,
DECIDE d'ouvrir la restauration à emporter ou à consommer sur place dès septembre 2021,
CHARGE la Commission communale de recevoir en entretien les candidats à la gérance du restaurant et de choisir un candidat,
CHARGE Monsieur le Maire d'acheter une licence IV pour le futur restaurant (après renseignement, il est possible d'avoir deux licences IV dans deux commerces mitoyens sur le territoire)
DONNE POUVOIR au Maire de prendre toutes les mesures réglementaires à l'expulsion du locataire du 23 rue du général de Gaulle.

Pour : 15 voix

2021 05 043 Devis Rénovation peinture – Locaux au 1 rue du Corbel

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ du locataire du local commercial et logement sis "1 rue du Corbel",

Vu le procès verbal de constat d'état des lieux dressé par l'huissier de justice en date du 17/05/2021,
Vu l'état des locaux,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un devis de l'entreprise AS DECO de Saint-Ouen-des-Alleux pour la rénovation des murs et mise en peinture des locaux, à savoir :

Local commercial pour un montant de 2 983,88 € HT

Appartement pour un montant de 7 894,39 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTÉ les deux devis de l'entreprise AS DECO pour un montant total de 2 983,88 € HT pour la partie commerciale et de 7 894,39 € HT pour le logement,

CHARGE Monsieur le Maire de faire appel à une entreprise de nettoyage et désinfection des locaux,

PREVOIT les crédits en section de fonctionnement au compte 615221 du budget 2021 Centre-bourg n°15004.

Pour : 15 voix

2021 05 044 Décision modification n°1 – Budget 2021 Centre-bourg n°15004

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer les opérations suivantes afin d'apporter des crédits :

- en section d'investissement au compte 10226 « Taxe d'aménagement »
- en section de fonctionnement au compte 615221 « Entretien de bâtiment »

Il propose les modifications suivantes du BP2021 Centre-bourg n°15004 :

Modifier l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de 21 538,65 €, à savoir :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....	2 038,65 €
R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....	19 500,00 €

Section dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Article 615221 + 15 000 €

Section dépenses d'investissement

Chapitre 023 Article 2315 - 15 840 €

Chapitre 10 Article 10226 + 840 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ à l'unanimité les modifications du BP2021 Centre-bourg n°15004 présentées ci-dessus.

VOTE à l'unanimité la modification du budget primitif 2021 du centre-bourg équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- **Section de fonctionnement**
- Dépenses : 39 100,00 €
- Recettes : 39 100,00 €
- **Section d'investissement**
- Dépenses : 614 800,00 €
- Recettes : 614 800,00 €

Pour : 15 voix

2021 05 045 Demande de prise en charge déplacement d'un compteur – Rue du Porche

Monsieur le Maire présente un courrier des propriétaires du terrain bâti situé "7 rue du Porche" sollicitant la municipalité pour la prise en charge du déplacement du compteur électrique situé sur le domaine public, sur la future zone à enrober en entrée du futur commerce.

Il présente un devis d'ENEDIS d'un montant de 5 553.27 € HT.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
DECIDE de prendre en charge la moitié du devis d'ENEDIS, soit un montant de 2 776.63 € HT pour le déplacement du compteur situé "7 rue du Porche",
CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 615231 du budget 2021 Principal n°15000.**

Pour : 15 voix

2021 05 Tarification sociale de la cantine

Sujet à délibérer en juin 2021.

Accord de principe unanime des membres.

2021 05 046 Proposition Assistance à maîtrise d'ouvrage sur les marchés de travaux (Laurent Delalande - Reflex Acoustique)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bénéficier de l'accompagnement de M. Laurent DELALANDE, Acousticien, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage sur les marchés de travaux des bâtiments communaux.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
ACCEPTÉ de bénéficier de cet accompagnement.**

Pour : 15 voix

2021 05 Demande d'apprentissage – CAP Petite Enfance

Monsieur le Maire présente une demande d'apprentissage dans la cadre d'un CAP Petite Enfance.

Le Conseil municipal charge la Commission du personnel de rencontrer le candidat, le mardi 25 mai à 18 heures à la mairie.

2021 05 Département – Soutien aux projets locaux

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier du Président du Département d'Ille-et-Vilaine. L'assemblée départementale a créé un fonds d'urgence de 23M€ pour répondre au défi de la crise sanitaire et à ses conséquences sociales et économiques. Il soutient les projets qui contribuent à maintenir l'activité économique, accélérer la transition écologique et favoriser la vie sociale.

La commune, éligible au Fonds de Solidarité territoriale peut déposer deux dossiers par an sur les années 2021-2022.

Vu les projets éligibles au dispositif,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
DECIDE de déposer une demande de subvention pour les projets suivants :**

- **Rénovation du bâtiment situé Rue du Général de Gaulle pour créer un logement locatif,**
- **Création / Signalisation des sentiers de randonnées,**
- **Travaux de rénovation de la salle des sports**

Pour : 15 voix

2021 05 047 Concours pour un nouveau logo de la commune

La municipalité a lancé un concours pour renouveler le logo de la commune, Les candidats ont eu jusqu'au 30/04/2021 pour proposer leur(s) création(s) (règlement disponible sur le site de la commune).

Un jury, composé d'élus et de représentants se réunira le samedi 29 Mai à 9h à la salle des fêtes pour choisir et présenter au public le nouveau logo.

Le Conseil municipal souhaite récompenser l'heureux vainqueur du concours et DECIDE de lui verser une récompense de 500 € sous forme de bon d'achat (dont 200€ à dépenser dans les commerces de la commune)

Pour : 15 voix

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

2021 05 DIA du bien situé sur la parcelle ZC n°315- 1 rue des Platanes

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu du notaire Maître POUESSEL de Rennes (35), une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la propriété sise « 1 rue des Platanes » cadastrée Section ZC n°315, d'une superficie totale de 688 m². Autorisé par délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ce bien.

2021 05 DIA du bien situé sur la parcelle ZC n°350- Rue de la Binoisière

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu du notaire Maître BOSSENEC de Sens-de-Bretagne (35), une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la propriété sise « Rue de la Binoisière » cadastrée Section ZC n°350, d'une superficie totale de 831 m². Autorisé par délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain sur ce bien.

Divers

- **Présentation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021 -2026** (Fiches projets communaux déposées auprès de Fougères Agglomération),
- **Etude à l'aménagement du bourg avec l'Atelier du Marais - Dates à retenir**
Diagnostic en marchant (élus) – RDV le jeudi 27 mai à 18h00 devant la mairie,
Concertation publique (représentants des associations, commerçants, riverains – hors élus) : Mardi 8 juin à 20h00
Réunions de travail (élus) : Mardi 15 juin et jeudi 1^{er} juillet à 18h30
Restitution de l'étude préalable (élus) : le jeudi 15 juillet à 18h30
- **Tenue des bureaux de vote des élections départementales et régionales,**
- **Conseil municipal des Jeunes relancé** (Stéphanie BRIAND),
- **Parc de loisirs** – ajout de poubelles et réglementations sur les structures de jeux et fitness,
- **Contrôle des équipements sportifs, le mardi 25 mai** (Arnaud Leuliette)
- **Ouverture de la salle des sports,**

Fin de séance à 22h00